



Succès de l'augmentation de capital de 2,04 MEUR sursouscrite plus de 1,5 fois

Cybergun, acteur mondial du tir de loisirs, est heureux d'annoncer le succès de son augmentation de capital par émission d'ABSA (action à bons de souscription d'actions) avec maintien du droit préférentiel de souscription (DPS).

La demande totale pour cette augmentation de capital s'est élevée à 9 287 214 ABSA nouvelles, soit un taux de souscription de 150%. Les DPS ont été exercés à 52,66% compte-tenu de la non-participation de RESTARTED INVESTMENT (cf. ci-dessous). Le montant final brut de l'opération s'élève à 2 038 599,75 EUR et se traduit par l'émission de 6 177 575 ABSA nouvelles au prix unitaire de 0,33 EUR.

Le règlement-livraison et l'admission sur Alternext des actions nouvelles et des BSA auront lieu le 27 octobre prochain. Les actions nouvelles seront assimilées aux actions existantes et négociées sur la même ligne de cotation (FR0004031839 – CYB).

Pour mémoire, à chaque action nouvelle émise sont attachés un bon de souscription de catégorie A (BSA A) et un bon de souscription de catégorie B (BSA B) dont les caractéristiques sont les suivantes :

- 1 BSA A permettra l'exercice de 1 action nouvelle, à un prix d'exercice unitaire de 0,33 EUR, à tout moment à compter du 27 octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2016.
- 4 BSA B permettront l'exercice de 1 action nouvelle, à un prix d'exercice unitaire de 0,40 EUR, à tout moment à compter du 27 octobre 2015 et jusqu'au 31 décembre 2017.

Conformément aux intentions annoncées lors du lancement de l'opération, RESTARTED INVESTMENT n'a pas participé afin de laisser l'opportunité aux autres actionnaires de se renforcer au capital et à de nouveaux investisseurs de rejoindre l'actionnariat du Groupe.

Pour mémoire, un consortium de plusieurs investisseurs et un fonds d'investissement néerlandais s'était engagé à souscrire à concurrence de 2,04 MEUR. RESTARTED INVESTMENT a cédé au consortium néerlandais 50% de ses DPS que ce dernier a exercé pour souscrire à titre réductible. Le pourcentage qu'ils détiendront après règlement-livraison sera détaillé dans un prochain communiqué.

Le représentant du consortium déclare : *« Nous nous renforçons au capital de CYBERGUN et continuerons à être présents dans les semaines et mois à venir. Nous persistons à penser que la stratégie actuelle est la bonne et qu'elle permettra à CYBERGUN de rapidement retrouver les niveaux de rentabilité qu'elle a connu dans le passé. Nous sommes heureux que les actionnaires historiques aient fait le choix de la confiance à la stratégie actuelle même si cela limite notre montée au capital. »*

Post opération, RESTARTED INVESTMENT demeure l'actionnaire de référence de CYBERGUN avec 50,84% du capital.

La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du Règlement Général de l'AMF.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.

Hugo BRUGIERE, Vice-Président de CYBERGUN et pilote de cette opération, déclare : « Cette opération est une victoire pour CYBERGUN et les actionnaires de la société valident ainsi notre stratégie et notre calendrier. Forts de cette légitimité, nous allons continuer à accélérer les mesures du volet offensif pour que les résultats des actions entreprises soient le plus rapidement possible visible sur notre compte de résultats. Cette opération va permettre à Bernard LIATTI et ses équipes de poursuivre sereinement le volet offensif de notre plan stratégique. Conformément à ce que nous avons annoncé, cette opération sera la dernière avant au moins le 31 mars 2016, à l'exception d'un éventuel placement en défiscalisation qui pourrait être réalisé avant la modification de la loi de finances définissant les sociétés éligibles mais avec un engagement de conservation de 5 ans sur les titres qui seraient alors créés, donc sans effet sur la liquidité du titre ou sa valeur. RESTARTED INVESTMENT restera quoi qu'il arrive l'actionnaire de référence. »

En marge de cette annonce, le groupe CYBERGUN annonce qu'il décale la publication de son chiffre d'affaires, initialement prévue le 30 octobre prochain, au 20 novembre afin de pouvoir présenter en même temps les niveaux de résultats estimés du semestre clos au 30 septembre.

Bernard LIATTI, Directeur Général de CYBERGUN, conclut : « L'amélioration de l'efficacité de nos systèmes d'informations nous permet d'avancer la date de publication de nos résultats semestriels, initialement prévue en janvier. Nous pourrions ainsi offrir au marché une vision plus globale de notre situation opérationnelle dès le 20 novembre prochain. »

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :
www.cybergun.com

A propos de Cybergun : www.cybergun.com

Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2015, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 46 MEUR. Les titres Cybergun sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Action Cybergun : FR0004031839 – ALCYB - Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

www.facebook.com/cybergun

www.youtube.com/user/MrCybergun

La présente offre, d'un montant inférieur à 5 M€ et ne représentant pas plus de 50% du capital de la société, ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'AMF en application à l'article n°211-3 du Règlement Général de l'AMF.

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent pas une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières en France ou dans d'autres pays que la France.